

## Procès-verbal Réunion du conseil municipal du jeudi 12 février 2026

---

Convocation du 05/02/2026

**Présents** : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Sandrine CHAUVEL, Claire DANJEAN, Natacha GRAPPE-ROLLAND, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Bénédicte MOREL, Christian MOREL, Dominique PERRIN, Olivier PERRIN, Thibaut REVELUT, Pierre VIALAIT, David VULIN

**Excusés** :

**Excusés ayant donné procuration** :

---

Sous la présidence de Gérard JANODET, Maire

**Lecture du compte-rendu de la séance précédente du 8 janvier 2026 avant approbation.**

**Désignation du secrétaire de séance** : Natacha GRAPPE-ROLLAND

### **Reprise de l'activité de l'association Restaurant Scolaire Domsure Beaupont (RSDB) – Transfert des activités et des personnels au 1<sup>er</sup> septembre 2026 (délibération)**

Lors d'une précédente réunion, nous avons acté le principe de conventionnement avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale et la commune de Domsure, afin de nous aider dans la reprise des activités de cantine et de garderie.

Mme CHRONE HUBSCHER, responsable des affaires juridiques et de la commande au centre de gestion, est venue exposer les différentes possibilités et échanger avec les deux conseils municipaux de Beaupont et de Domsure, le mardi 20 janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'activité de restauration scolaire du RPI Beaupont-Domsure est actuellement gérée par l'association du Restaurant Scolaire Domsure Beaupont, régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

L'association gère l'activité complète : proposition des menus, négociations des tarifs, facturation des familles, gestion des salariés, ...

Cette association assure depuis de nombreuses années le fonctionnement des services de restauration pour les enfants scolarisés à l'école de Beaupont et à l'école de Domsure dans le cadre du RPI Beaupont-Domsure (convention de 1977).

Toutefois, il apparaît aujourd'hui difficile pour les bénévoles de poursuivre durablement cette gestion après plusieurs alertes et rencontres depuis la fin de l'année scolaire en juin 2025.

Afin de garantir la continuité et la qualité du service public proposé aux familles, la municipalité souhaite reprendre en régie directe l'activité de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Les repas seront toujours confectionnés sur place avec proposition de reprise des contrats de travail des salariés de l'association.

Concernant l'association gestionnaire actuelle, une assemblée générale extraordinaire sera prochainement convoquée afin d'acter le principe de leur dissolution à la date du 31 août 2026.

Elle nommera un liquidateur, chargé de :

- Clôturer les opérations en cours,
- Recouvrer les créances,
- Régler les dettes éventuelles,
- Répartir les liquidités restantes selon les modalités définies par l'assemblée.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la reprise des activités et du personnel de restauration scolaire par la commune de Beaupont.

Les charges afférentes seront validées et partagées selon les modalités futures définies dans le cadre de l'actualisation de la convention RPI Beaupont-Domsure.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable :

- Décide d'autoriser la commune de Beaupont à reprendre l'activité de restauration scolaire actuellement gérée par l'association du Restaurant Scolaire Domsure Beaupont, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, ainsi que le personnel.
- Décide d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire au transfert de l'activité et du personnel à la commune.
- Décide d'engager les démarches nécessaires pour la révision de la convention du regroupement pédagogique intercommunal Beaupont Domsure RPI afin d'établir la répartition des charges afférentes aux 2 communes du RPI : la commune de Beaupont et la commune de Domsure.

### **Tarifs et durées de renouvellement des concessions au colombarium (délibération)**

M. le Maire rappelle que les tarifs actuels pour les concessions du colombarium sont les suivants :

- 300 € pour une case simple pour 15 ans
- 500 € pour une case double pour 15 ans

Certaines concessions sont arrivées à échéance.

Il convient de décider si nous souhaitons mettre en place un tarif et une durée de renouvellement ou si les concessions ne pourront pas être renouvelées.

M. le Maire propose la possibilité de renouvellement des concessions de colombarium, pour la même durée que la durée initiale et au même tarif.

L'assemblée délibérante donne un avis favorable pour l'instauration des tarifs et durées de renouvellement, pour les concessions au colombarium, et dans les mêmes conditions qu'une concession initiale, à savoir :

- 300 € pour une case simple pour 15 ans
- 500 € pour une case double pour 15 ans

### **Point sur les ressources humaines**

Stella BENOIT a transmis sa démission pour la fin du mois de février 2026, pour raisons familiales.

Elle occupe le poste de surveillance pendant le temps méridien depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Nous avons procédé au recrutement de Marie MOSKAL, résidant à Coligny, qui commencera le jeudi 26 février 2026 en doublon pour deux jours, et assurera ses missions jusqu'à la fin de l'année scolaire.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Projets d'investissement envisagés pour 2026 et les années à venir :

- Réfection local technique (en cours)
- Réfection toiture préau à côté de l'espace des associations

- Réfection toiture secrétariat mairie
- Achat véhicule utilitaire électrique pour les agents techniques
- Réaménagement de la cour de l'école et du préau
- Aménagement de l'accès école rue des anciens combattants, sécurisation des abords de l'école
- Passage en technologie LED de l'éclairage public
- Extension du colombarium
- Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- Réfection électrique de l'église
- Changement de la porte d'entrée mairie
- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics
- Réfection et embellissement du monument aux morts

### **Point sur le tènement BEISSON**

M. le Maire a reçu en mairie, le 27 janvier 2026, une personne qui ne réside pas sur la commune et qui serait intéressée par la reprise de l'activité de boulangerie / pâtisserie.

Un rendez-vous a également été organisé le samedi 31 janvier 2026, en présence de M. le Maire, des futurs acquéreurs du tènement BEISSON, et de la personne intéressée, afin de les mettre en relation.

### **Point sur les travaux**

\*Point sur les travaux local technique

Colette LOMBARD fait le point sur les travaux au local technique.

Le maçon et le menuisier commenceront leur partie le lundi 16 février 2026.

Les agents techniques ont réalisé les premiers travaux et démolit le mur comme prévu initialement.

Les nouvelles fenêtres seront livrées courant semaine 8.

\*Réparation des fenêtres de la cuisine de la salle des fêtes

Les fenêtres de la cuisine de la salle des fêtes n'étant plus étanches, suite à des intempéries, l'entreprise AIMT a procédé aux réparations nécessaires.

\*Embellissement mur école

Dans le cadre du projet d'embellissement de la cour d'école, la réfection du mur de la cour d'école sera effectuée au printemps, par les agents techniques, ainsi que la pose d'une sous-couche.

Cette réfection permettra ensuite au graffeur de mettre en œuvre le projet d'école, avec les élèves.

\*Pose de panneaux contre les déjections canines

Un devis a été demandé à l'entreprise AINTEX, pour l'établissement de panneaux à poser à différents droits du centre-bourg, contre les incivilités récurrentes de déjections canines.

En effet, ces derniers mois, nous constatons une recrudescence croissante de ces incivilités sur les trottoirs du centre bourg et dans les parterres du fleurissement.

\*Sécurisation local technique

Un premier devis a été transmis par l'entreprise Didier Marie pour la pose éventuelle d'alarmes, digicode, caméras, capteurs, ... afin de sécuriser le bâtiment.

Pour rappel, le local a déjà subi plusieurs cambriolages et dégradations ces dernières années.

### **Convention de partenariat pour la promotion du don du sang bénévole**

M. le Maire présente la convention proposée par l'association des Donneurs de sang du secteur de Coligny.

L'association souhaite développer des partenariats pour la promotion du don du sang.

La commune s'occupe déjà de communiquer à la demande de l'association sur les collectes et assemblées générales, puisque nous affichons les panneaux pour annoncer les collectes du secteur, et diffusion sur nos réseaux (PanneauPocket, mails en CCI, ...).

La convention permet simplement d'officialiser les pratiques actuelles.

### **Compte-rendu des diverses commissions et réunions**

\*Assemblée générale du SIEA le 30 janvier 2026

Olivier PERRIN présente le compte-rendu de l'assemblée générale du 30 janvier 2026.

Le quorum n'ayant pas été atteint pour le vote du budget, la réunion a été reportée au 5 février 2026.

\*Grand Bourg Agglomération – conférence des maires le 2 février 2026

M. le Maire précise que le fonctionnement et le taux du FCTVA ne changeront pas pour les communes en 2026, mais ce sera une année blanche pour Grand Bourg Agglomération car les EPCI vont désormais toucher le FCTVA en année N+1, au même titre que les communes.

\*Informations Grand Bourg Agglomération

Le SCOT sera approuvé le lundi 16 février 2026 en Conseil Communautaire, s'ensuivra une vérification des PLU des communes, par les services de Grand Bourg Agglomération, afin de s'assurer de leur conformité ou non avec ce nouveau SCOT.

Une nouvelle taxe pour l'exploitation infrastructures de transport a été mise en place. Cette dernière est versée directement à Grand Bourg Agglomération, qui la reversera ensuite aux communes. Le montant pour la commune de Beaupont de 1600 €.

Le déménagement du siège de Grand Bourg Agglomération aura lieu courant mars / avril.

### **Questions et informations diverses**

\*Dates réunions à retenir :

\*Commission finances le 19 février 2026

\*Assemblée générale des donneurs de sang le 20 février 2026 à Beaupont

\*Assemblée générale comité cycliste le 22 février 2026 à Domsure

**Prochaines séances du conseil municipal** : 5 mars 2026 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos le Maire lève la séance à 23 heures 10.